

TULO

Suite de la page 1...

Ce cours d'introduction à la fiscalité des Premières nations traite de l'histoire de la fiscalité et de l'importance de l'emprunt collectif. Il porte aussi sur le rôle du gouvernement dans la constitution de marchés et sur le régime de la TPS des Premières nations.

Le cours insiste également sur l'administration des recettes locales par les Premières nations ainsi que sur les justifications économiques et fiscales de la LGFSPN. Finalement, le cours présente la CFPN et les autres institutions relevant de cette loi.

Un deuxième cours intitulé *Submitting Rates and Expenditure Laws under the FSMA* a été offert afin d'aider les administrateurs fiscaux travaillant pour les Premières nations inscrites à la LGFSPN qui auront à soumettre cette année des textes législatifs concernant les taux d'imposition et les dépenses. Ce petit cours d'une heure est offert par audioconférence. Plusieurs cours ont déjà été donnés et d'autres sont prévus dans les mois à venir.

Pour vous inscrire aux cours ou obtenir de plus amples renseignements, veuillez contacter Mme Sarah Jules à sarah@tulo.ca.

Les régimes d'enregistrement des titres fonciers

Suite de la page 3...

Les régimes existants d'enregistrement des titres fonciers pour les Premières nations demeurent inconnus à la fois des Autochtones et des investisseurs. Cette situation fait qu'il est difficile pour les Autochtones de toucher des capitaux à partir de leurs terres ou de les affecter à titre de garantie pour obtenir des emprunts d'aide au démarrage d'entreprises. Les investisseurs et les Premières nations font face à de nombreux obstacles pour conclure une entente contractuelle et réaliser ce que le régime de droits de propriété permet dans le contexte économique canadien en général. Une récente reconfiguration juridique et la volonté d'attirer les investissements sur les terres autochtones grâce à une meilleure certitude et transparence ont alimenté un mouvement en faveur d'une harmonisation des systèmes d'enregistrement des titres fonciers des Premières nations avec les régimes provinciaux existants. Sans cette harmonisation, les investisseurs continueront d'éviter les projets où les droits de propriété sont inconnus et incertains. Un développement économique durable pour les Premières nations exige une harmonisation des droits de propriété entre les ordres de gouvernement. Ce processus demande un dialogue intergouvernemental et de la coopération.

Enrichie par ces diverses contributions internationales, la séance de travail a permis de comprendre comment l'intégration des droits des Autochtones au sein de l'État fédéral peut instaurer un climat propice à l'investissement et renforcer l'autonomie des Autochtones.

Calendrier des événements

Réunion de la CFPN

9-11 juillet 2008 à Fredericton, N.-B.

Congrès de la Municipal Officers Association

10-11 septembre 2008 à Prince Rupert, C.-B.

Réunion de la CFPN

16-17 septembre 2008 à Kamloops, C.-B.

Réunion annuelle de la CFPN

18 septembre 2008 à Kamloops, C.-B.

Assemblée annuelle de l'AAFP

24-26 septembre 2008 à Osoyoos, C.-B.

42^e assemblée annuelle de l'ACTF

28 septembre–1^{er} octobre 2008 à St. John's, T.-N.-L.



First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

Siège social

321-345 Yellowhead Highway, Kamloops, C.-B. V2H 1H1
Téléphone: (250) 828-9857 Télécopieur: (250) 828-9858

Bureau de l'Est

160, rue George, bureau 200, Ottawa, ON K1N 9M2
Téléphone : (613) 789-5000 Télécopieur : (613) 789-5008

www.fntc.ca

Ouvrir le sentier est rédigé et produit par la
Commission de la fiscalité des premières nations. © 2008

OUVRIE LE SENTIER



COMMISSION DE LA FISCALITÉ DES PREMIÈRES NATIONS

VOLUME 2 NUMÉRO 2 ÉTÉ 2008

Songhees adopte les premiers textes législatifs relevant de la LGFSPN

La Première nation Songhees, près de Victoria (C.-B.), est la première à avoir adopté des textes législatifs en vertu de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* (LGFSPN). Le *Texte législatif relatif à l'imposition foncière de la Première nation Songhees* (2008) et le *Texte législatif relatif à l'évaluation foncière de la Première nation Songhees* (2008) ont été approuvés par la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) le 15 mai 2008.

« Cela fait partie de notre volonté d'avancer et c'est le véhicule que nous avons choisi pour le faire, » le chef Robert Sam a dit. Chistina Clarke, administratrice fiscale pour les Songhees, va dans le même sens : « Je suis fière d'avoir participé à cet événement historique. En libérant notre régime d'imposition foncière de la *Loi sur les Indiens*, nous faisons un pas de plus vers l'autodétermination. Cela a aussi beaucoup de sens sur le plan des affaires. Nous utilisons la LGFSPN comme un outil pour créer un climat d'investissement qui encouragera le développement économique. »

La Première nation Songhees est une des trente-trois Premières nations qui ont choisi la LGFSPN. « C'est un jour historique pour la Première nation Songhees, pour la Commission et pour les Premières nations de tout le pays », a déclaré M. Jules, Commissaire en chef.



Le Commissaire en chef, M. Jules, signe les lois de la Première nation Songhees le 15 mai 2008.

Le Tulo Centre ouvre les portes

Le Tulo Centre of Indigenous Economics, créé en collaboration avec la CFPN et la Thompson Rivers University (TRU), a commencé à offrir des cours.

Le premier cours du *Certificate in First Nation Public Administration – Taxation* s'est donné du 25 au 28 mars 2008 à la TRU. Le cours *An Introduction to First Nation Taxation* a été offert en format intensif par Dr André Le Dressay. Cinq conférenciers et dix-neuf étudiants y ont participé.

Suite à la page 4

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

- 2 MESSAGÉ DU COMMISSAIRE EN CHEF
- 2 JOHN TAYLOR — IN MEMORIAM
- 3 PARTENARIAT — ONE ET CFPN
- 3 RÉGIMES D'ENREGISTREMENT DES TITRES FONCIERS
- 4 CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

Message du Commissaire en chef

Je vous présente le numéro d'été de notre bulletin *Ouvrir le sentier*. D'abord et avant tout, je tiens à féliciter la nation Songhees d'être devenue la première collectivité autochtone à adopter une loi en vertu de la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations*. En vérité, il s'agit là d'un événement historique, tant pour votre collectivité que pour les Premières nations du Canada.

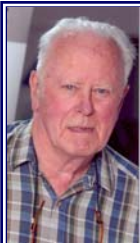


L'ensemble des Premières nations ayant contribué à l'instauration de la LGFSPN travaillent avec acharnement pour assurer l'achèvement et la ratification de leurs nouvelles lois. En guise de soutien, la CFPN a créé des modèles qui permettront d'élaborer leurs propres lois. En outre, nous continuons de définir un critère d'emprunt pour faciliter la mise en œuvre de l'infrastructure d'un système de financement au moyen d'obligations non garanties. Nous avons également achevé un programme de formation, dont certains cours sont dispensés au Centre Tulo. Le nombre de demandes faites par les Premières nations intéressées à la présentation sur la LGFSPN a augmenté. À l'heure actuelle, 33 Premières nations ont adhéré au système. Une demande de modification à l'annexe actuelle devrait faire l'objet d'une autorisation cet automne qui augmentera à 45 le nombre des Premières nations.

Récemment, du 10 au 12 juin 2008, j'ai eu l'honneur de m'adresser au comité du Manitoba sur les droits fonciers issus des traités, au sein de la nation crie d'Opaskwayak. Je crois que les Premières nations de tout le pays et que nos institutions nationales doivent absolument partager leur expérience et leur expertise, lorsque les circonstances le permettent. Les Premières nations membres du comité du Manitoba sont en voie de sélectionner des terres dans diverses régions de la province. Elles doivent également négocier des contrats de services avec diverses administrations municipales. Dans sa recherche d'une démarche alternative, le comité du Manitoba tire parti de notre expérience acquise dans d'autres ressorts territoriaux, en matière d'imposition foncière et d'établissement de liens avec les municipalités.

Enfin, je voudrais rendre hommage à John Taylor, ami cher et collègue respecté. Tout comme moi, nombreuses sont les personnes ayant eu le privilège de collaborer avec lui, lors de sa distinguée carrière, à l'avoir tenu en très haute estime. John Taylor se tenait à nos côtés lorsque nous avons entrepris notre cheminement en 1989, sous le nom de « Commission consultative de la fiscalité indienne ». Il a poursuivi sa route en notre compagnie, prodiguant de précieux conseils sur le système fiscal des Premières nations lors de l'élaboration de la LGFSPN, ainsi que de l'établissement de la CFPN comme successeuse de la CCFI. John nous manquera. Nous tenons à offrir nos plus sincères condoléances à son épouse Ruth et à la famille Taylor.

C.T. (Manny) Jules,
Commissaire en chef



John Percy L. Taylor — In Memoriam

27 octobre 1928 – 26 mars 2008

John Taylor est né à Onion Lake en Saskatchewan le 27 octobre 1929. Avec ses parents et sa sœur, il déménage à Victoria. Il y étudie et obtient son diplôme de la Victoria High School. Ses 35 ans de brillante carrière à la fonction publique de la Colombie-Britannique seront couronnés par sa nomination comme ministre des affaires municipales de 1981 à 1985. À sa retraite, il devient président de la British Columbia Assessment Authority et parmi les premiers commissaires de la Commission consultative de la fiscalité indienne. Au sein de la CCFI, John occupe le poste de président du comité sur les taux d'imposition. John a contribué à l'engagement de la BCAA auprès des Premières nations ainsi qu'à l'adoption du projet de loi C-64 en Colombie-Britannique. Il s'est également impliqué dans la création du District de l'administration indienne Sechelte. En 1951, il rencontre et épouse Ruth. Ils auront trois enfants, Janet, Carol et Nancy, et cinq petits-enfants. John était un mari, un père et un grand-père dévoué. Une fois retraité, John passe beaucoup de temps avec sa famille à jouer au golf, à jardiner et à se promener avec les nombreux chiens qu'ils ont eus pendant ces années.



Le Commissaire en chef remet un cadre à l'honorable Steven L. Point, lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, au cours de la cérémonie de remise des prix d'honneur pour l'action communautaire de la C.-B., le 23 avril 2008. Le major Donald D. Crocker (à gauche), aide de camp, et le capitaine de corvette Davis Harris (à droite) sont également sur la photo.

La CFPN et l'ONE annoncent leur partenariat

Le 21 avril 2008, la CFPN et l'Office national de l'énergie (ONE) ont signé un protocole d'entente par lequel ils ont convenu de collaborer pour favoriser un apprentissage mutuel et encourager des rapports efficaces sur des questions d'intérêt commun.

C.T. (Manny) Jules, Commissaire en chef de la CFPN, et Gaétan Caron, directeur de l'ONE, ont signé le protocole d'entente au congrès annuel de l'Association canadienne des membres des tribunaux d'utilité publique à Banff en Alberta. Le protocole jette les bases d'un partage d'informations entre l'ONE et la CFPN à propos de la tenue d'audiences publiques, de l'établissement de groupes de travail conjoints et de l'organisation d'échanges entre les membres du personnel.

« Nous attendons beaucoup de cette nouvelle collaboration avec l'ONE », souligne M. Jules. « Cette collaboration nous permettra de mieux comprendre les enjeux qui touchent l'industrie de l'énergie et la fiscalité des Premières nations ».

M. Caron abonde dans le même sens : « Grâce à ce protocole d'entente, nous mettons en place une collaboration avec la CFPN avec qui nous partageons de nombreux intérêts communs.

Nous espérons que cette collaboration nous permettra de discuter de nos pratiques, d'en élaborer de nouvelles et de les améliorer afin de remplir nos mandats respectifs ».

L'ONE est un organisme fédéral indépendant qui régit certaines sections de l'industrie canadienne de l'énergie. Sa mission est de promouvoir la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement ainsi que l'efficacité des infrastructures et des marchés de l'énergie pour le bien du pays dans le cadre du mandat défini par le gouvernement sur le plan de la réglementation des pipelines, du secteur de l'énergie et du commerce.

Les régimes d'enregistrement des titres fonciers des Premières nations : perspectives internationales

Poursuivant le travail pour accroître le pouvoir d'investissement et de développement des Premières nations sur leurs terres, la CFPN a mené des recherches et travaillé sur le terrain pour que soit mis en place un régime d'enregistrement des titres fonciers pour les Premières nations. Les 10 et 11 mars 2008, la CFPN et le Forum des fédérations ont tenu une séance de travail sur la certitude des titres fonciers des Premières nations avec les perspectives autochtones internationales.

Au cours de cet événement de deux jours à Vancouver, des experts provenant du monde entier ont partagé leurs expériences et leurs points de vue sur la façon dont un régime d'enregistrement des titres fonciers pourrait être amélioré afin de soutenir le développement économique des gouvernements des Premières nations au Canada et des Autochtones en général. Des participants d'Australie, d'Afrique du Sud, du Canada et du Pérou (de l'*Instituto Libertad y Democracia*) ont mis leur expertise sur table et ont accepté de poursuivre cet échange de connaissance sur une base régulière.

À ce jour, la confiance des investisseurs est faible et l'intégration économique a été ralentie en raison de l'incertitude des titres fonciers des Premières nations.

Suite à la page 4